

jardins. Je songe à un établissement qui compte 170 familles. Le sol est couvert de rochers à pic et de marécages et la terre arable y est plutôt rare. On peut dire, je crois, sans insulte à nos immigrants britanniques et à nos jeunes Canadiens, que très peu d'entre eux ne sauraient réussir sur ces terres dans les conditions qui prévalent depuis une dizaine d'années. Cependant, ces immigrants de l'Europe continentale, comme je l'ai dit, ont changé cette région en un véritable jardin et y ont construit de bonnes maisons très confortables. Ils récoltent des céréales et autres produits, alimentant par là les chemins de fer et augmentant le commerce des magasins. Bref, ce sont des gens précieux pour le pays. Il est faux de prétendre que ces gens vont contribuer à réduire les salaires. Le printemps dernier, j'ai vu trois jolis gaillards qui ne pouvaient parler un mot d'anglais. Ils venaient de refuser de travailler pour \$20 par mois, et exigeaient un salaire plus élevé, bien que n'ayant pas même le prix de leur déjeuner. On leur conseilla d'accepter \$20 par mois jusqu'à ce qu'ils apprissent l'anglais. D'autres ont exprimé la crainte que la vie simple que mènent ces gens ne tende à rabaisser le niveau de l'existence; mais ces gens ne s'occupent pas des cultivateurs des environs; ils ne tentent pas d'abaisser le niveau de l'existence. Ils constituent un actif dans la localité et les marchands les verraient abandonner le district avec regret. L'honorable représentant de Moose Jaw a justement fait remarquer que, dans la Saskatchewan—où l'on semble craindre qu'il existe une trop forte proportion d'immigrants de l'Europe continentale—sur une population de huit cent mille, six cent mille sont d'origine britannique; c'est-à-dire, un grand nombre peuvent être nés de parents étrangers, mais ils sont nés au Canada ou dans quelque autre dominion britannique. Je n'ai remarqué aucun signe de danger réel que les Canadiens d'origine britannique soient noyés par le grand nombre d'immigrants étrangers.

Je n'ai pas besoin de passer en revue les points si bien exposés par les honorables représentants de Marquette et de Moose Jaw et par d'autres honorables membres de cette Chambre bien au courant des questions de naturalisation. Je désire simplement insister sur les difficultés auxquelles ont à faire face les requérants. Un grand nombre de nos immigrants seraient heureux de se faire naturaliser, car ils sont fiers de la citoyenneté britannique et ce serait à l'avantage du Canada qu'ils soient naturalisés. Mais lorsque, après avoir parcouru vingt, trente ou quarante milles, ils découvrent que le juge est trop occupé pour étudier leur requête et qu'ils doivent

revenir une autre fois, plusieurs se découragent, surtout dans des conditions comme celles qui prévalent depuis quelques années faute d'argent. Ce bill, à mon avis, donne toutes les garanties nécessaires. Aucun autre corps public ne jouit d'une aussi haute estime dans l'Ouest que la royale gendarmerie à cheval du Canada. Cette dernière mérite la confiance que l'on a en elle, et l'on peut sans crainte confier à ses membres le soin de faire une enquête sur ceux qui demandent à se faire naturaliser.

M. ARTHURS: Que dites-vous des inspecteurs de homesteads?

M. MILLAR: Mon honorable ami, je pense, devrait avoir confiance en eux, car un grand nombre ont été nommés par parti.

M. ARTHURS: Je demandais l'opinion de mon honorable ami; je ne donnais pas la mienne.

M. MILLAR: J'ai entière confiance dans un grand nombre parmi eux. Un certain nombre peut-être devront être surveillés, mais on peut avoir, je pense, confiance dans la plupart d'entre eux; ils accompliront bien leur devoir. Je me rappelle que durant la guerre, des plaintes furent portées parce que quelques-uns de nos immigrants des pays de l'Europe continentale, avec qui nous étions en guerre, ne se montrèrent pas très empressés à prendre les armes pour la défense du Canada. J'admets que cet aspect offre des difficultés. Si j'allais aux Etats-Unis ou dans tout autre pays, je sais que je ne pourrais oublier mon amour pour le Canada en cinq et même dix ans. Ce n'est que naturel. Je ne refuserais pas la naturalisation à un immigrant parce qu'il ne peut oublier l'amour qu'il a pour son pays d'origine, et qu'il appréhenderait d'avoir, comme citoyen canadien, à prendre les armes contre son propre pays dans le cas d'une guerre entre ces deux nations. S'il n'était pas fidèle à son pays d'origine, il pourrait difficilement se montrer un citoyen digne de notre pays. Tout honorable membre de cette Chambre, je pense, se trouverait dans le même embarras, s'il devenait citoyen d'une autre contrée et que celle-ci déclarait la guerre au Canada. Cela crée une situation difficile, mais pour ma part, je ne m'en inquiète guère. Je suis heureux que l'on ait modifié le bill; j'espère qu'il deviendra loi, car avec cette loi des milliers de Canadiens demanderaient à être naturalisés qui autrement retarderaient de le faire pendant des années. Ce sera à l'avantage du Canada que ces gens se fassent naturaliser.

M. BALDWIN: Monsieur le président, lorsque je prenais plus souvent la parole dans cette Chambre, je me suis déclaré en faveur